

<p>D 23-09</p> <p>CONTRAT DE LOCATION A BRUNO MARIE D'UN BATIMENT INDUSTRIEL DANS LA ZONE D'ACTIVITÉ.</p> <p>Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le deux février à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Fabien DUPONT, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Céline VOISIN : pouvoir donné à Dominique FROT</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
--	--

Olivier COLIN informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de laisser à Monsieur Bruno MARIE la disposition du bâtiment industriel que le conseil municipal a décidé de lui acheter ce jour, le temps que celui-ci fasse construire un bâtiment sur le terrain que le conseil municipal a également décidé de lui céder ce jour par délibération précédente.

Il est proposé qu'entre la vente du terrain et la construction du nouveau bâtiment par Monsieur MARIE, soit environ pendant une durée de 14 mois, il puisse continuer à exploiter le bâtiment vendu à la mairie, moyennant un loyer de 550 € par mois, soit une somme totale de 7 700 €. Au-delà de ce délai, le bail pourra être prolongé et le loyer sera renégocié.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité,

- d'approuver la location à Monsieur Bruno MARIE du bâtiment industriel situé sur la parcelle cadastrée section AM n° 194 à HOULGATE au tarif mensuel de 550 € pour les 14 premiers mois ;
- que les frais d'acte seront à la charge exclusive de l'acquéreur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.



Olivier COLIN,
Maire.